

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

CONVOCAION DU 4 FEVRIER 2021

ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020
 - 2°- Travaux communaux
 - 3°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : attribution du marché de travaux suite à la reconsultation pour le lot n°05 Menuiserie extérieure aluminium
 - 4°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenants aux marchés de travaux
 - 5°- Réhabilitation extérieure de la maison de la Cour Saint-Denis : attribution des marchés de travaux et demandes de subvention
 - 6°- Signature d'une convention avec R-GDS pour l'hébergement de concentrateurs sur des bâtiments communaux
 - 7°- Instauration d'un dispositif de subvention à l'achat d'un vélo neuf
 - 8°- Personnel : recrutement d'un agent saisonnier au grade d'adjoint technique
 - 9°- Interventions d'un archiviste itinérant mis à disposition par le centre de gestion du Bas-Rhin
 - 10°- Renouvellement de la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS)
 - 11°- Ecole municipale de musique : demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg
 - 12°- Avis sur projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg : « Projets sur l'espace public : Programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »
 - 13°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
 - 14°- Divers et communications
-

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjoints

Bernadette COSTE - André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Audrey ANDRESS – Marie-Annick BURNET - Jean-Paul FEUERMANN – Pierre FRIEDRICHS – Alain GRADT – Laurent JOUGUELET – Véronique LATTEUX - Jean-Bertrand POUS – Simone ROLLING – Rachel SALZARD-HEID – Christophe WEBER

Etaient absents excusés :

Monsieur Christian SCHUSTER avec pouvoir à Monsieur le Maire
Madame Nicole STROH avec pouvoir à Madame Sabine HEMMERLING

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant, et de décaler en conséquence la numérotation des points suivants :

6°- Acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°24 à Geispolsheim

ADOpte A L'UNANIMITE

1°- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 est **ADOpte A L'UNANIMITE** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Travaux communaux

2.1 Travaux d'amélioration du cimetière

M. Le Maire indique que l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au réaménagement des allées du cimetière, d'un montant de 14 560 € HT, a été validé par la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 4 février 2021. Cet avenant prend en compte les travaux modificatifs suivants :

- Fourniture et pose d'un réceptacle en inox 304L pour le nouveau jardin du souvenir, pour un montant de 5 660,00 € HT ;
- Variante en prémurs pleins pour le nouveau jardin du souvenir, en raison du mauvais état du mur existant découvert après décrépissage, pour un montant de 8 280,00 € HT ;
- Plus-value pour choix d'un concassé de Raon, pour un montant de 620,00 € HT.

Le nouveau montant du marché de travaux passé avec l'entreprise SATER de Soufflenheim s'élève désormais à 101 215,50 € HT.

2.2 Réfection de réseaux sanitaires à l'Envol

M. Le Maire informe l'assemblée du démarrage imminent des travaux de réfection des réseaux sanitaires de l'Envol, dont la finalité est de résoudre le problème d'apparition de légionnelles dans ces mêmes réseaux. Le montant du marché de travaux passé avec l'entreprise FRANCOIS et FILS de Schiltigheim s'élève à 71 014 € HT soit 85 216,80 € TTC et intègre également des améliorations du réseau sanitaire du complexe.

M. Le Maire ajoute que les démarches effectuées suite à ces dysfonctionnements auprès de l'assureur Générali ont permis de percevoir une indemnisation de 76 500,89 € au titre de l'assurance dommages-ouvrage souscrite par la commune.

M. Le Maire précise que l'objectif calendaire de réalisation de ces travaux est de permettre pour la mi-avril de retirer les filtres anti-légionnelles installés sur les pommeaux de douche.

2.3 Amélioration du confort thermique de l'Envol

M. Le Maire indique que la commune avait missionné le bureau d'études CEREC Ingénierie devenu PROJEX au sujet de l'amélioration du confort thermique de l'Envol. Cette étude est désormais terminée et préconise des travaux pour amélioration du confort thermique du bâtiment par rafraîchissement à détente directe pour un coût estimatif de 54 615 € HT soit 65 538 € TTC. La commune va prochainement être en mesure de lancer la consultation pour l'attribution du marché de travaux.

2.4 Schéma directeur d'assainissement

M. Le Maire rappelle que d'importants travaux sur le réseau d'assainissement sont programmés en 2021-2022. Il présente le nouveau phasage des travaux qui vont être effectués. Une plaquette d'informations relative à ces travaux sera distribuée courant mai 2021 dans toute la commune. Un courrier d'information plus spécifique sera ensuite adressé aux riverains des rues concernées.

2.5 Requalification du carrefour de la mairie

M. Le Maire fait part de l'impossibilité, dans le contexte sanitaire actuel, d'organiser une réunion de concertation avec la population concernant le projet de requalification du carrefour de la mairie, dont l'étude de faisabilité avait été présentée en date du 4 novembre 2020 au Conseil Municipal. Afin de ne pas retarder le projet, il propose, comme pour le schéma directeur d'assainissement, de distribuer un document de présentation de l'étude dans toute la commune, avec la possibilité pour les habitants d'Entzheim de réagir librement et de déposer des commentaires concernant ce projet avec notamment la création d'une adresse de messagerie dédiée.

3°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : attribution du marché de travaux suite à la reconsultation pour le lot n°05 Menuiserie extérieure aluminium

M. Le Maire fait part de l'avancement actuel du chantier dans les délais escomptés. La phase 2A correspondant à la rénovation de l'aile Est du rez-de-chaussée est en cours de finalisation, avec un déménagement prévu lors des vacances d'hiver, avant le démarrage de la phase de rénovation suivante à l'étage. La partie extension de l'école a également bien avancé, avec un bâtiment clos couvert et chauffé depuis la fin d'année qui devrait être livré durant l'été.

M. Le Maire indique que, suite à la liquidation judiciaire de la société Métal Design Industries, prononcée par le Tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 14 décembre 2020, une nouvelle consultation a dû être lancée pour réattribuer les travaux restant à effectuer concernant le lot n°05 – Menuiserie extérieure aluminium.

Pour cette reconsultation, 5 réponses ont été déposées de manière dématérialisée sur le profil acheteur de la commune d'Entzheim sur la plateforme alsacemarchespublics.eu. Après analyse des dossiers par la maîtrise d'œuvre, une phase de négociation a été effectuée pour les 4 meilleures offres. A l'issue de cette phase de négociation, la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée s'est prononcée en date du 4 février 2021 sur le choix de l'entreprise, en retenant l'offre émise par l'entreprise HEITZ de Holtzheim pour un montant de 75 600 € HT.

M. Le Maire souligne que le choix de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée ne s'est pas orientée vers l'offre moins-disante, mais vers l'offre économiquement la plus avantageuse déterminée en fonction des critères et sous-critères prévus dans le Règlement de la Consultation.

M. Le Maire ajoute que la finalisation de la passation de ce marché de travaux permettra normalement une reprise des travaux concernant le lot menuiserie extérieure aluminium qui ne devrait pas impacter le phasage du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. Le maire,

VU la réglementation relative aux marchés publics,

VU le procès-verbal de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée réunie en date du 4 février 2021,

VU le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la liquidation judiciaire de la société METAL DESIGN INDUSTRIES de Rosheim en date du 14 décembre 2020 et **PRONONCE** de facto la résiliation sans indemnité du marché de travaux passé avec cette entreprise concernant le lot n°05 - Menuiserie extérieure aluminium relatif à l'extension et amélioration de l'école élémentaire ;

PREND ACTE de l'attribution lors de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée du 4 février 2021 du nouveau marché de travaux relatif au lot n°05 – Menuiserie extérieure aluminium relatif à l'extension et amélioration de l'école élémentaire, à l'entreprise HEITZ de Holtzheim pour un montant de 75 600 € HT (90 720 € TTC) ;

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

4°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenants aux marchés de travaux

M. Le Maire explique que dans le cadre du chantier en cours, la signature d'avenants aux marchés de travaux s'avère nécessaire afin de permettre la réalisation de prestations non initialement prévues ou modifiées. Ces propositions d'avenants ont été examinées par la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 4 février 2021.

Les lots suivants sont concernés par la réalisation de travaux supplémentaires :

- Lot n°01 – Terrassements / Voiries / Réseaux divers

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 165 224,47 € HT à l'entreprise DENNI LEGOLL de Griesheim-près-Molsheim

L'avenant n°1 au lot n°01 « Terrassements / Voiries / Réseaux divers » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Réalisation d'une liaison enterrée pour futur portail, pour un montant de 1 313,00 € HT. La chambre de tirage ainsi créée permettra des interventions de maintenance plus aisées pour la

gâche électrique et également le cas échéant un remplacement plus aisé de la technologie prévue pour la vidéophonie et le contrôle d'accès au site.

Soit un montant total de 1 313,00 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°1 « Terrassements / Voiries / Réseaux divers » correspondant à 0,79 % du marché de base, portant le montant du marché à 166 537,47 € HT.

- Lot n°08 – Bardage métallique / bois

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 79 696,00 € HT à l'entreprise HUNSIGER de Weisingen.

L'avenant n°1 au lot n°08 « Bardage métallique / bois » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Mise en oeuvre d'un bardage de teinte jaune à effet métallique sur la casquette en place de la tôle laquée initialement prévue, pour un montant de 2 160,00 € HT. Le produit proposé est de meilleure qualité et présente une teinte plus naturelle que le laquage proposé en base, et donc un vieillissement dans le temps plus naturel. Ce choix de teinte permet également d'harmoniser le rendu avec la lasure prévue sur l'auvent d'entrée.

Soit un montant total de 2 160,00 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°08 « Bardage métallique / bois » correspondant à 2,71 % du marché de base, portant le montant du marché à 81 856 € HT.

- Lot n°15 – Serrurerie / Métallerie

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 56 255,00 € HT à l'entreprise HEITZ de Holtzheim.

L'avenant n°1 au lot n°15 « Serrurerie / Métallerie » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Reprise des travaux de la phase actuelle du chantier de l'entreprise Métal Design Industrie, titulaire du lot menuiserie extérieure aluminium, qui a fait l'objet d'une décision de liquidation judiciaire en date du 14 décembre 2020. Comprend les finitions sur les menuiseries déjà posées (Scotch d'étanchéité, tablettes, etc.) ainsi que la pose des menuiseries et ouvrants manquants des premières phases (1 et 2A). Pour les phases suivantes, le lot menuiserie extérieure aluminium a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Soit un montant total de 16 880,00 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°15 « Serrurerie / Métallerie » correspondant à 30,01 % du marché de base, portant le montant du marché à 73 135,00 € HT

- Lot n°19 – Electricité / Courants forts et faibles

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 223 115,59 € HT à l'entreprise VINCENTZ de Geispolsheim

L'avenant n°1 au lot n°19 « Electricité / Courants forts et faibles » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Alimentation électrique du local de rangement créé sous la cage d'escalier, pour un montant de 370,46 € HT.

Soit un montant total de 370,46 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°19 « Electricité / Courants forts et faibles » correspondant à 0,17 % du marché de base, portant le montant du marché à 223 486,05 € HT.

M. JOUGUELET profite de ce point pour évoquer la possibilité d'équiper l'école de détecteurs de CO2 dont le coût est d'environ 100 euros l'unité, comme cela a été effectué par une commune du Sundgau.

M. Le Maire répond que l'école élémentaire va être dotée d'un nouveau système de ventilation, mais va se renseigner concernant l'intérêt de cette démarche.

Mme ZIMMERLIN ajoute que le protocole mis en œuvre par l'Education Nationale prévoit une aération régulière en ouvrant les fenêtres.

VU la réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim,

VU les marchés de travaux relatifs à l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim passés avec les entreprises concernées,

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 4 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux de l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim :

- avenant n°1 au lot n°01 « Terrassements / Voiries / Réseaux divers » attribué à l'entreprise DENNI LEGOLL de Griesheim-près-Molsheim, pour un montant de 1 313,00 € HT portant le montant du marché à 166 537,47 € HT ;
- avenant n°1 au lot n°08 « Bardage métallique / bois » attribué à l'entreprise HUNSIGER de Weisingen, pour un montant de 2 160,00 € HT portant le montant du marché à 81 856,00 € HT ;
- avenant n°1 au lot n°15 « Serrurerie / métallerie » attribué à l'entreprise HEITZ de Holtzheim, pour un montant de 16 880,00 € HT portant le montant du marché à 73 135,00 € HT ;
- avenant n°1 au lot n°19 « Electricité / Courants forts et faibles » attribué à l'entreprise VINCENTZ de Geispolsheim, pour un montant de 370,46 € HT portant le montant du marché à 223 486,05 € HT ;

Soit un montant total supplémentaire pour ces avenants de 20 723,46 € HT (24 868,15 € TTC).

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces avenants.

5°- Réhabilitation extérieure de la maison de la Cour Saint-Denis : attribution des marchés de travaux et demandes de subvention

M. Le Maire rappelle que lors de sa séance du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet définitif de réhabilitation extérieure de la maison de la Cour Saint-Denis et le lancement de la procédure de passation des marchés de travaux.

M. Le Maire ajoute que dans l'intervalle la déclaration préalable des travaux a été déposée et que l'Architecte des Bâtiments de France Mme BLONDIN a formulé un avis favorable à ce projet.

La passation des marchés de travaux s'est déroulée de la manière suivante :

- La consultation a été mise en ligne le 17 décembre 2020 sur le profil acheteur de la commune d'Entzheim sur la plateforme alsacemarchespublics.eu en fixant comme date limite de remise des plis le 27 janvier 2021. 34 dossiers de consultation des entreprises ont été téléchargés en ligne ;

- 6 réponses ont été déposées, de manière dématérialisée ; après analyse des dossiers par la maîtrise d'œuvre, une phase de négociation a été effectuée pour la totalité des 4 lots ;
- Suite à la phase de négociation, la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée s'est prononcée le 9 février 2021 sur le choix des entreprises ainsi que celui des variantes.

Les entreprises attributaires sont les suivantes :

- ➔ Lot n°01 – Echafaudage, pierre de taille, maçonnerie et électricité : attribué à l'entreprise LEON NOEL de Strasbourg pour le montant de 125 853,77 € HT ;
- ➔ Lot n°02 – Charpente et traitement de bois : attribué à l'entreprise GIROLD de Barr pour un montant de 95 609,92 € HT en retenant la variante « bois neuf en douglas » ;
- ➔ Lot n°03 – Couverture : attribué à l'entreprise MATHIEU COUVERTURE de Griesheim-près-Molsheim pour un montant de 57 065,74 € HT ;
- ➔ Lot n°04 – Menuiseries extérieures : attribué à l'entreprise ECK PERE ET FILS d'Obernai pour un montant de 78 360,52 € HT en retenant la variante « moins-value pour remplacement verre colonial par du verre Restauro ».

Soit un montant total de 356 889,95 € HT (428 267,94 € TTC) pour les travaux de réhabilitation extérieure de la maison de la Cour Saint-Denis.

Mme HEMMERLING ajoute qu'une analyse a été réalisée par un laboratoire spécialisé au niveau de la mérule qui avait été relevée par plusieurs conseillers municipaux et que celle-ci n'est plus active.

M. Le Maire fait également part du plan de financement des travaux d'un montant de 356 889,95 € HT par les organismes publics cofinanceurs :

- par le Conseil Départemental du Bas-Rhin devenu Collectivité Européenne d'Alsace au titre du « patrimoine emblématique de l'Alsace » pour un montant de 71 397 € (part correspondant aux travaux) soit 20 % ;
- par la Région Grand Est au titre de la « préservation et restauration du patrimoine bâti privé ou public non protégé ou inscrit » pour un montant de 50 000 € soit 14 % ;
- par l'Etat au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local – part exceptionnelle 2021 » pour un montant de 164 114,96 € soit 46 % ;
- par la commune d'Entzheim, maître d'ouvrage, pour un montant de 71 377,99 € soit 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. Le maire,

VU l'article L. 2123-1 et les articles R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

VU les procès-verbaux de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée réunie en date du 9 février 2021,

VU le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution des marchés publics de travaux relatifs à la réhabilitation extérieure de la maison de la Cour Saint-Denis pour les lots suivants :

- ➔ Lot n°01 – Echafaudage, pierre de taille, maçonnerie et électricité : attribué à l'entreprise LEON NOEL de Strasbourg pour le montant de 125 853,77 € HT ;
- ➔ Lot n°02 – Charpente et traitement de bois : attribué à l'entreprise GIROLD de Barr pour un

- montant de 95 609,92 € HT en retenant la variante « bois neuf en douglas » ;
- ➔ Lot n°03 – Couverture : attribué à l'entreprise MATHIEU COUVERTURE de Griesheim-près-Molsheim pour un montant de 57 065,74 € HT ;
 - ➔ Lot n°04 – Menuiseries extérieures : attribué à l'entreprise ECK PERE ET FILS d'Obernai pour un montant de 78 360,52 € HT en retenant la variante « moins-value pour remplacement verre colonial par du verre Restauro ».

Soit un montant total de 356 889,95 € HT (428 267,94 € TTC) pour les travaux de réhabilitation extérieure de la maison de la Cour Saint-Denis ;

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour la réhabilitation extérieure de la maison de la cour Saint-Denis les subventions les plus élevées auprès des différents organismes publics cofinanceurs suivant plan de financement détaillé ci-dessus ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

6°- Acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°24 à Geispolsheim

M. Le Maire rappelle que la commune a engagé une démarche d'acquisition de plusieurs petites parcelles de bois situées à Geispolsheim en limite du ban communal d'Entzheim, derrière la grande parcelle communale du lieu-dit Nachtweid. L'objectif de la commune est de créer une continuité foncière pour permettre la création d'un îlot de biodiversité et d'y restreindre les dépôts sauvages de déchets.

La commune est déjà propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n°21 et en passe de l'être pour les parcelles 25 et 27, qui ont fait l'objet d'une délibération d'acquisition du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2019. Le notaire mandaté par la commune vient de réceptionner l'accord du propriétaire pour la vente de la parcelle cadastrée section AN n°24, objet de la présente délibération.

Le tarif proposé pour ces terrains classés en zone A1 (agricole et non constructible) est de 150 euros l'are, en l'état avec le boisement existant. Toutefois, étant donné la petite surface de ces terrains et donc le montant très faible issu de ce calcul, la commune propose pour chaque parcelle une somme minimum forfaitaire de 300 euros, ainsi que la prise en charge des frais de notaire ou autres éventuels frais annexes.

M. Le Maire précise que ces parcelles sont exclues du périmètre de l'aménagement foncier agricole en cours sur le ban de Geispolsheim.

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'acquisition à l'amiable au prix de 300 € HT par la commune d'Entzheim de la parcelle cadastrée section AN n°24 à Geispolsheim d'une contenance de 1,73 ares ;

PRECISE que l'ensemble des frais pouvant découler de cette transaction (notaire, géomètre, indemnités éventuelles...) sera à la charge de la commune d'Entzheim ;

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

7°- Signature d'une convention avec R-GDS pour l'hébergement de concentrateurs sur des bâtiments communaux

M. Le Maire expose que, depuis plusieurs années, en particulier depuis la parution de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, les distributeurs de gaz naturel sont tenus de mettre en place des dispositifs de comptage interopérables qui favorisent la participation active des consommateurs (après validation du dispositif par les ministres chargés de l'énergie et de la consommation). Ceci afin de répondre aux attentes des abonnés et des fournisseurs et pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies. Dans ce cadre, en tant que distributeur de gaz naturel, R-GDS, propose la mise en place de compteurs de gaz communicants, chez tous ses clients.

Le principe de fonctionnement est le suivant : les relevés des nouveaux compteurs se feront à distance par radiotransmission vers des concentrateurs implantés sur un ou plusieurs points hauts de la commune (fréquence utilisée : 169 MHz). Ces mêmes concentrateurs transmettront, une à deux fois par jour, par le biais d'un appel téléphonique GSM, les informations au serveur de RGDS.

Les avantages pour les clients sont les suivants :

- une facturation systématique sur index réel pour toutes les catégories de clients (particuliers, professionnels, collectivités locales).
- une mise à disposition pour les consommateurs, sans surcoût, des données quotidiennes de consommations sur le site internet de R-GDS.
- la maîtrise de la consommation énergétique individuelle par une meilleure connaissance des consommations pouvant être inter-comparées par les clients sur des périodes de référence.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce nouveau service nécessite :

- Le remplacement ou l'appairage avec un module radio des compteurs présents chez les clients. La transmission radio des index journaliers durera moins d'une seconde. Il est rappelé qu'il sera utilisé une basse fréquence de 169 MHz.
- L'installation sur des points hauts de concentrateurs (boîtier de 40 x 30 x 20 cm associés à une ou plusieurs petites antennes (environ 2 mètres) permettant la communication des index de consommations gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de R-GDS.
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour traiter et recevoir chaque jour les index de consommation afin de les mettre à disposition des fournisseurs et des clients en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

Concernant l'installation des concentrateurs sur les points hauts, R-GDS prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement des bâtiments concernés et versera une redevance de 50,-€, par site équipé. Le déploiement opérationnel prévisionnel, sur l'ensemble de la zone de distribution de R-GDS, démarrera début 2023 et durera 3 ans.

M. Le Maire indique qu'à ce stade il s'agit d'une délibération de principe pour que R-GDS puisse mettre

plusieurs sites communaux à l'étude. Il s'agit de :

- mairie 55 route de Strasbourg
- église protestante 33 route de Strasbourg
- stade de football rue des Sports

A la question de M. MATHIS qui demande si les compteurs gaz des particuliers vont être changés, M. Le Maire répond par l'affirmative : ils seront changés ou appairés.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

VU le soutien de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le déploiement des compteurs communicants et son encouragement pour que chaque collectivité contribue à en faciliter la mise en œuvre.

Considérant l'utilité de la mise en place des concentrateurs pour un meilleur relevé des consommations de gaz et donc une meilleure facturation des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DONNE un accord de principe à la mise en place de concentrateurs par R-GDS sur un ou plusieurs points hauts propriété de la commune et **CONDITIONNE** la signature de la convention d'occupation à l'acceptation ultérieure par le Conseil Municipal du ou des sites qui seront proposés à l'issue de l'étude effectuée par R-GDS.

8°- Instauration d'un dispositif de subvention à l'achat d'un vélo neuf

M. le Maire explique que la commune d'Entzheim souhaite promouvoir les modes de déplacement doux et écoresponsables. Afin de réduire le recours à la voiture, il est proposé d'encourager les habitants à s'équiper de vélos. Ce mode de transport contribue à l'effort de réduction de la pollution atmosphérique, sonore et à la santé publique.

S'agissant d'une politique publique locale d'intérêt général, la commune d'Entzheim pourrait ainsi accorder aux habitants d'Entzheim une aide pour l'achat d'un vélo neuf, qu'il soit ordinaire ou à assistance électrique. Il est également proposé de contribuer à la réparation d'un vélo pour un montant maximal de 50 euros par habitant. M. Le Maire ajoute qu'une communication spécifique va devoir être faite autour de cette action.

Ce dispositif est complété par la mise en place en cours par l'Eurométropole de Strasbourg d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU la proposition émanant de la commission cadre de vie et environnement qui s'est réunie le 17 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'allouer une subvention « vélo » pour les habitants d'Entzheim suivant les modalités suivantes :

- 3 catégories de vélo sont financées à hauteur de :
 - ✓ pour un vélo « ordinaire » : 30 % du coût d'achat plafonné à 80 €
 - ✓ pour un vélo à assistance électrique (VAE) : 10 % du coût d'achat plafonné à 150 €
 - ✓ pour un vélo cargo ou un tricycle à assistance électrique : 10 % du coût d'achat plafonné à 200 €Pour les vélos à assistance électrique, la batterie doit être sans plomb.
- Le dispositif sera en vigueur de la date du 11 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 (les factures postérieures à cette date ne seront plus acceptées sauf si le Conseil Municipal décide de prolonger le dispositif).
- Le nombre d'aide est limité à 1 par Entzheimois mais n'est pas limité en nombre par foyer.
- Il n'est pas prévu de contribution supplémentaire de la commune en fonction de la situation fiscale. Par contre l'entrée en vigueur de ce dispositif permettra aux Entzheimois dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur à 13 489 € de bénéficier du bonus vélo à assistance électrique versé par l'Etat. Le formulaire de demande mentionnera cette information ainsi que les démarches à effectuer pour en bénéficier.
- Pour l'achat de vélo à assistance électrique, les habitants d'Entzheim peuvent également bénéficier du dispositif d'aide mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg, à condition de respecter les conditions demandées. Le formulaire de demande mentionnera cette information ainsi que les démarches à effectuer pour en bénéficier.
- Seuls les vélos neufs homologués, de dimension minimale 24 pouces (ou vélos adultes pliants avec une dimension inférieure), comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins) sont éligibles.
- Le lieu d'achat du vélo devra être situé dans le département du Bas-Rhin ; l'achat sur une plateforme de commerce en ligne ne sera pas subventionné par la Ville.
- L'achat d'un vélo français est vivement encouragé et l'acquéreur s'engage à ne pas revendre le vélo dans l'année qui suit son acquisition.
- La réparation d'un vélo est également financée à hauteur de 50 % du coût de la réparation plafonné à 50 €. Cette aide est aussi limitée à 1 par Entzheimois mais n'est pas limitée en nombre par foyer.

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dispositif de subvention

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2021.

9°- Personnel : recrutement d'un agent saisonnier au grade d'adjoint technique

M. Le Maire rappelle que depuis plusieurs années un agent saisonnier est recruté sur la période estivale afin de renforcer le service technique de la commune, et plus particulièrement pour exercer des fonctions liées à l'entretien des espaces verts et du fleurissement (arrosage, tonte, taille...). Au vu de l'augmentation constante des surfaces à traiter, M. Le Maire propose de reconduire le dispositif en créant un poste d'agent saisonnier au grade d'adjoint technique du 1^{er} mars 2021 au 31 octobre 2021.

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

VU l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale alinéa 2,

CONSIDERANT au vu de la charge de travail à effectuer qu'il y a lieu de recruter un agent saisonnier pour renforcer temporairement le service technique de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} mars 2021 au 31 octobre 2021 pour faire face à des besoins saisonniers.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

10°- Interventions d'un archiviste itinérant mis à disposition par le centre de gestion du Bas-Rhin

M. Le Maire indique que, comme chaque année, des journées d'intervention d'un archiviste itinérant mis à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin sont nécessaires. Le coût de cette intervention s'élève à 350 € par jour.

MM. JOUGUELET et WEBER émettent l'idée d'exposer des archives anciennes de la commune à l'occasion des Journées du Patrimoine.

M. Le Maire précise que les documents anciens de la commune sont conservés aux archives départementales du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin une convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant pour 2 journées d'intervention

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation qui s'élève à 700 € seront prévus à l'article 6218 du Budget Primitif 2021.

11°- Renouveau de la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS)

M. Le Maire explique que la convention en vigueur passée avec l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols avait été approuvée par délibération du Conseil Municipal d'Entzheim en date du 28 janvier 2016.

L'Eurométropole a souhaité procéder à une mise à jour de cette convention qui encadre principalement l'instruction technique des autorisations d'urbanisme, afin de tenir compte des évolutions de la réglementation en matière d'urbanisme, et principalement de la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols qui a modifié fortement les procédures administratives depuis plusieurs mois.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU les articles R.423-14 et R.423-15 du code de l'urbanisme,

VU l'article L.5211 4-2 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

ACCEPTE les termes de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) telle que proposée par l'Eurométropole de Strasbourg ;

AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention.

12°- Ecole municipale de musique : demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire évoque le fonctionnement, pour partie en présentiel, pour partie en distanciel, devenu très complexe pour l'école municipale de musique d'Entzheim suite à l'instauration d'un couvre-feu à 18h00 dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

L'école municipale de musique d'Entzheim continue à bénéficier de subventions de fonctionnement de la Collectivité Européenne d'Alsace (ex Conseil Départemental du Bas-Rhin) et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce fonds de concours est calculé en fonction du nombre d'élèves habitant l'Eurométropole et nécessite l'adoption de la présente délibération.

Pour Entzheim, il s'élèvera pour 2020/2021 à 67 élèves x 73,93 € = 4 953,31 €

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26,

VU la délibération du Conseil de la communauté urbaine de Strasbourg en date du 18 décembre 1998 instaurant le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération,

VU les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune d'Entzheim comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune d'Entzheim possède une école de musique et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à l'Eurométropole,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 4 953,31 €.

AUTORISE M. Le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

13°- Avis sur projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg : « Projets sur l'espace public : Programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »

M. Le Maire indique que les services de l'Eurométropole de Strasbourg ont transmis en date du 29 décembre 2020 un projet de délibération concernant les « Projets sur l'espace public : Programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. », sur lequel le Conseil Municipal d'Entzheim doit émettre un avis pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune d'Entzheim est concernée par les projets suivants :

- ➔ Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement des rues des Cerisiers et des Violettes, pour un budget prévisionnel de 290 000 € TTC ;
- ➔ RM221 – réfection des deux giratoires desservant l'aéroport, pour un budget prévisionnel de 550 000 € TTC ;
- ➔ Travaux de réfection du tapis d'enrobés de la rue des Roses pour un montant de 32 000 € TTC ;
- ➔ Etudes pour la réalisation d'un aménagement de sécurité en entrée de ville, rue de Geispolsheim, pour un montant de 20 000 € TTC ;
- ➔ Etudes relatives à la requalification du carrefour de la mairie – cœur de village, pour un montant de 50 000 € TTC, et renouvellement du réseau d'eau sur cette emprise, pour un montant de 270 000 € TTC ;
- ➔ Schéma directeur d'assainissement pour un montant de travaux de 440 000 € TTC pour la partie eau et un montant de travaux de 1 440 000 € TTC pour la partie assainissement.

M. Le Maire relève que l'Eurométropole de Strasbourg engage ainsi plus de 3 Millions d'euros en 2021 sur des projets sur l'espace public sur le territoire d'Entzheim.

M. POUS émet l'idée d'avancer le panneau d'entrée d'agglomération en arrivant de Duppigheim afin d'inciter les automobilistes à ralentir plus tôt.

Sur le même sujet, M. JOUGUELET ajoute que bien souvent les automobilistes roulent trop rapidement rue du Parc.

M. Le Maire répond que des mesures de vitesse pourraient être effectuées afin de vérifier ce ressenti. D'une manière générale, il serait assez tenté de proposer une limitation de vitesse à 40 km/h dans toute la commune.

VU le projet de rapport au conseil de l'Eurométropole transmis en date du 29 décembre 2020 concernant les « Projets sur l'espace public : Programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de délibération soumis à l'ordre du jour du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 concernant les « Projets sur l'espace public : Programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement / Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. ».

14°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire fait part de la réunion qui s'est déroulée ce mercredi 10 février avec les vice-présidents de l'Eurométropole Alain JUND et Françoise SCHAETZEL concernant la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) et les mobilités.

La discussion a notamment porté sur les dates butoir pour l'entrée en vigueur finale de la ZFE. Les hypothèses arrêtées en fin du précédent mandat étaient de 2025 pour Strasbourg et de 2030 pour le reste de l'Eurométropole. Il est désormais question d'un nouvel objectif pour la première couronne qui devrait s'aligner sur Strasbourg. Cela pose la problématique des interactions entre communes de première et seconde couronne, par exemple les habitants d'Entzheim lorsqu'ils se rendent à Lingolsheim ou Illkirch. Il faut tenir compte des besoins des habitants de la deuxième couronne, encore attachés à la ruralité et moins bien desservis par les transports en commun. Il est important de le dire maintenant pour permettre aux habitants de tenir compte de la future ZFE lorsqu'ils vont changer de véhicule.

M. Le Maire ajoute qu'il a mis en avant l'argument de la qualité de l'air pour solliciter une amélioration des infrastructures routières, et en particulier la réalisation de la liaison COS-aéroport. Pour les poids-lourds desservant les zones d'activités d'Entzheim, de Holtzheim ou de Hangenbieten, cette liaison permet de réduire sensiblement la longueur du trajet sur le territoire de l'Eurométropole et de diminuer d'autant leurs émissions.

M. Le Maire évoque ensuite les deux séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- **Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2020 : 94 points à l'ordre du jour.**
Sujets marquants de la séance, mobilités, développement économique, solidarité intercommunale et action sociale.

La volonté d'établir un pacte durable et équilibré en matière de mobilités adopté lors de la séance s'appuie sur le maillage de transports publics et alternatifs existant. Dans le cadre du 4^{ème} appel à projets de l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg construit des projets en nombre inédit. Principal objectif : promouvoir les déplacements multimodaux sous toutes leurs formes en privilégiant les transports publics, les modes actifs et l'usage plus raisonné de l'automobile.

C'est dans ce contexte que l'extension de la ligne ouest du tramway sera mise à l'étude dès janvier 2021, avec les premières concertations publiques. Objectif, rejoindre Wolfisheim et le pôle multimodal avec, notamment, le transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO).

Le développement économique de l'agglomération a été traité au cours de cette séance. Le renouvellement des aides à l'investissement pour le commerce de proximité a été décidé. Il fait suite au premier projet de 2018 et concerne quasiment toutes les communes de l'Eurométropole. 300 000 € par an y seront consacrés.

Conjoncture oblige, les entreprises et associations locataires de l'Eurométropole affectées par la conjoncture peuvent bénéficier d'exonération de loyers lors de leur période de fermeture contrainte.

A noter deux délibérations qui permettent de considérer l'ensemble de l'action de l'intercommunalité. Les sociétés à capitaux mixtes et les structures des délégations de service public sont passées au crible. Leur action est indispensable au fonctionnement quotidien : CTS, Parcus, Sers, Locusem, Strasbourg événement, le marché d'intérêt national, le pôle funéraire, etc., font partie de ces structures. Au cours de cette séance, plusieurs fonds de concours ont été votés. Il s'agit d'un dispositif propre aux relations entre l'Eurométropole et ses communes membres. Les délibérations concernent aussi bien la ville de Strasbourg pour des projets notamment à la médiathèque Olympe de Gouges située dans le quartier gare, qu'au développement partagé de réseaux numériques avec Lingolsheim, Fegersheim et Illkirch-Graffenstaden. Kolbsheim et Reichstett bénéficient d'un fonds de concours eurométropolitain pour la constitution de stock de sel. Plus de vingt communes bénéficient du soutien financier en faveur des bibliothèques du réseau Pass'relle.

A noter également que l'Office du tourisme devient eurométropolitain. Cette activité représente 14 000 emplois et 500 M€ non délocalisables. L'agglomération va travailler à développer une forme de tourisme durable.

Les premières études préalables à la construction d'une station d'épuration au sud de l'Eurométropole seront lancées dans les mois à venir.

- Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 : 47 points à l'ordre du jour.

Sujets marquants de la séance, la préparation du budget 2021, le retour d'une politique d'embauches, des travaux sur le parc social et sur les voiries métropolitaines.

Le Conseil de l'Eurométropole a fixé les modalités du débat d'orientation budgétaire (DOB), qui cette année sera accessible au grand public ainsi bien sûr, qu'à tous les élus eurométropolitains. Ces dispositions inédites s'inscrivent dans le contexte où les urgences sanitaires, sociales, économiques et climatiques sont particulièrement intenses.

Prélude aux débats avec le public et entre élus et avant le vote par le Conseil, l'Eurométropole met à la disposition de tous et toutes, un grand nombre de documents sur les mécanismes budgétaires, la fiscalité, les spécificités de l'agglomération, etc. sur www.strasbourg.eu.

Par ailleurs, 77 emplois vont être créés (dont 44 pour les compétences de la Ville de Strasbourg). Cela tourne la page de la politique antérieure de stabilisation de la masse salariale. D'autres embauches sont programmées dans les mois et années à venir.

L'Eurométropole va donner un coup de pouce financier aux particuliers acquéreurs d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'un montant de 300 à 500 euros, selon les revenus de l'acheteur. La collectivité soutient ainsi le développement d'utilisation de ces moyens de transport qui permettent un usage plus étendu de la bicyclette, particulièrement apprécié entre communes de la première et

deuxième couronne. Pour mémoire, un plan de 70 millions d'euros sera consacré à l'extension et l'amélioration du réseau de pistes cyclables en cinq ans.

Autre soutien financier pour les particuliers, qui utilisent des appareils de chauffage au bois peu performants dans les émissions de particules fines. Certaines chaudières contribuent à la forte exposition des habitants de l'Eurométropole à ces polluants. Des montants de 600 à 1 600 euros pourront être attribués à des métropolitains, dans le cadre d'une charte avec les professionnels du secteur bois énergie.

Toujours à propos de la qualité de l'air, l'Eurométropole de Strasbourg consacre 760 000 euros sur trois ans à l'association Atmo Grand-Est, en charge de la surveillance de la pollution atmosphérique dans la région, et particulièrement notre agglomération. Nouveaux matériels, nouvelle station d'observation, missions élargies – comme le suivi de la qualité de l'air intérieur et extérieur des écoles – sont prévues dans cette convention.

16,5 millions d'euros sont prévus pour la réfection et l'entretien des voiries, ponts, trottoirs, etc. Le budget des opérations d'eau et d'assainissement atteint 7,36 millions d'euros. À noter aussi l'extension du programme de soutien financier aux bailleurs sociaux dans la rénovation thermique et la performance énergétique des logements de leur parc social.

Enfin, les projets de l'association Espace européen Gutenberg sont une nouvelle fois soutenus par la collectivité, avec une subvention de 50 000 € pour l'accompagner dans son projet de création du Centre européen Gutenberg et la promotion des métiers de l'imprimerie et de l'héritage de Gutenberg.

15°- Divers et communications

- Covid-19 : lancement de la campagne de vaccination

M. Le Maire évoque le lancement de la campagne de vaccination contre la Covid-19. Le centre de vaccination le plus proche est situé à Lingolsheim et les personnes de plus de 75 ans peuvent y prendre actuellement un rendez-vous pour la vaccination et le rappel. Le vaccin d'AstraZeneca va permettre d'accélérer le rythme de la vaccination pour les personnes de moins de 65 ans.

- Prochaines réunions

M. Le Maire informe les conseillers municipaux des prochaines réunions à venir :

- ➔ Commission des séniors et de la solidarité concernant le projet de résidence séniors le mardi 23 février à 20h30 ;
- ➔ Commission des finances concernant les investissements du budget 2021 le mardi 9 mars à 20h30 ;
- ➔ Commission de la vie scolaire et de la jeunesse concernant le projet d'équipement enfance rue du Tramway le jeudi 11 mars à 20h30 ;
- ➔ Conseil d'administration du CCAS le mardi 16 mars à 18h00 ;
- ➔ Commission plénière consacrée au budget 2021 le mardi 16 mars à 20h30 ;
- ➔ Prochain Conseil Municipal le mardi 23 mars à 20h30.

- SICES

M. Le Maire évoque la réunion du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs (SICES) qui a eu lieu le mardi 9 février à Lipsheim. Le SICES s'occupe notamment de la gestion du gymnase du collège, dont il question de réhabiliter la toiture voire d'y installer une centrale photovoltaïque.

- Conseil d'école élémentaire

Mme ZIMMERLIN évoque le Conseil d'école élémentaire qui s'est déroulé en ce jour. Un point a été fait concernant l'avancée du chantier. L'annulation des classes vertes prévues cette année a été confirmée. Il a été à nouveau question de la circulation aux abords des écoles, avec parmi les propositions émises : ressolliciter la gendarmerie, mettre la rue du Tramway en sens unique, affecter une deuxième ATSEM à la traversée des enfants devant l'école maternelle.

M. Le Maire indique que ce sujet devra être évoqué en réunion de commission. Tous les usagers de l'école sont pénalisés par quelques automobilistes irrespectueux. Beaucoup trop de véhicules stationnent devant l'école ; une redistribution de la circulation est à imaginer.

Le Conseil d'école maternelle est programmé le mardi 9 mars.

- Dysfonctionnement concernant les lignes de bus desservant Entzheim

Mme LATTEUX évoque la défaillance du transport à demande et des transports en commun sur Entzheim en général la semaine passée qui a été fortement commentée par les habitants sur les réseaux sociaux, fustigeant notamment un manque de communication.

M. DEPPEN répond que cela est dû à un mouvement de grève affectant la société STRIEBIG, à qui toutes ces dessertes sont sous-traitées.

M. Le Maire indique qu'il avait été informé par courrier de la CTS du 18 décembre 2020 que l'affrètement des lignes de bus desservant la commune avait été confié à des sous-traitants, avec des objectifs de performance environnementale devant être respectés au niveau des véhicules.

Malheureusement, suite à la défaillance de ce sous-traitant, d'importants dysfonctionnements concernant les bus de la commune, y compris celui desservant le collège, ont été constatés la semaine dernière. Les usagers se sont plaints de ne pas avoir été informés ou d'avoir été informés tardivement des services qui n'étaient pas assurés. Apparemment le service fonctionne à nouveau normalement depuis le début de cette semaine. Un nouveau mouvement de grève est toutefois annoncé à partir de la semaine prochaine.

M. Le Maire ajoute que le transport à la demande Flex'hop doit être généralisé à l'ensemble de la deuxième couronne de l'Eurométropole à partir du 1^{er} mars.

- Modification n°3 du PLU de l'Eurométropole

M. Le Maire rappelle que l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole est en cours depuis le lundi 18 janvier et durera jusqu'au vendredi 26 février 2021. Une permanence de la commission d'enquête aura lieu en mairie d'Entzheim le jeudi 18 février de 10h à 12h.

- Implantation Bolloré Logistics dans la zone aéroportuaire

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la précédente séance avait émis un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour ce projet d'entrepôt de marchandises sur un terrain en friche situé à l'extrémité Ouest de l'aéroport après la démolition d'anciens bâtiments militaires. Il informe les conseillers municipaux avoir signé en date du 4 janvier 2021 le permis de construire concernant ce projet.

- Achat d'un terrain aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

M. Le Maire indique avoir adressé un courrier aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg en vue de l'acquisition d'un terrain complémentaire dans la continuité des terrains communaux situés rue du

Tramway, en face du groupe scolaire. La demande de la commune porte sur une emprise de 71 ares et est justifié par la volonté de mettre en place à terme un nouveau plan de circulation pour desservir le groupe scolaire et le futur projet enfance et car une partie du foncier communal va être utilisé sur ce site par le nouveau bassin d'orage qui va être créé par l'Eurométropole dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Il a également proposé en plus l'acquisition de l'emprise classée en zone N1 contigüe au terrain demandé pour pouvoir mieux préserver et valoriser cet espace naturel.

- Zone humide secteur Bras d'Altorf

M. Le Maire rappelle que la commune avait signé une convention avec Arcos/Socos pour créer une zone humide sur un terrain communal au lieu-dit Rulach Spiegel, dans le cadre des mesures compensatoires du Contournement Ouest de Strasbourg. Ces travaux ont été réalisés en 2020.

Suite aux récentes crues, M. Le Maire s'est rendu sur site et a constaté avec satisfaction que la zone humide avait bien été inondée. Il présente à l'assemblée les photos prises à cette occasion.

- Population légale

M. Le Maire informe l'assemblée que l'INSEE a communiqué le chiffre officiel de la population légale d'Entzheim au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir 2446 habitants.

Le résultat officiel du recensement de la population effectué à Entzheim en janvier-février 2020 est également connu, avec 2485 habitants.

- Changement du jour de collecte des déchets

M. Le Maire indique qu'il vient d'être informé par les services de l'Eurométropole du changement de jour de collecte pour la plupart des communes membres. Pour Entzheim, le nouveau jour de collecte à partir du 15 mars 2021 serait le lundi à la place du mercredi. Ce changement de date est très fâcheux et pose déjà des problèmes d'organisation aux services de la mairie, mais probablement également pour les habitants et entreprises d'Entzheim avec le risque de voir les poubelles sorties sur le domaine public tous les week-ends.

- Déploiement de la 5G

M. Le Maire informe l'assemblée du courrier qu'il a réceptionné en date du 28 décembre 2020 de la part de la société FREE MOBILE, qui l'informe de l'introduction imminente de la norme 5G sur les sites déployés dans la commune, à savoir les antennes situées Allée de l'Europe et sur le pylône dans le secteur Nachtweid, situé sur un terrain communal.

- Conseil de développement

M. Le Maire fait part de l'appel à candidature pour rejoindre le Conseil de Développement de l'Eurométropole de Strasbourg pour son nouveau mandat 2021-2026. L'Eurométropole souhaiterait au moins voir un habitant de chaque commune membre siéger au sein de cet organisme consultatif. Il est possible de candidater entre le 15 février et le 7 mars 2021 sur le site internet participer.eurometropole-strasbourg.eu.

- Entzheim Infos

M. Le Maire indique que le bulletin municipal, doté d'une nouvelle charte graphique, a été distribué avant les fêtes de fin d'année, conformément au calendrier habituel. Il remercie les membres de la

Commission de l'Information pour la qualité du travail effectué en phase d'élaboration ainsi que les membres du Conseil Municipal pour leur participation à la distribution dudit bulletin.

- Soirée des vœux au personnel communal

M. Le Maire évoque la traditionnelle soirée de présentation des vœux aux membres retraités et en activité du personnel communal qu'il n'a pas été possible d'organiser cette année en raison de la crise sanitaire. A la place, deux bons repas pour un total de 70 euros, à utiliser auprès des restaurants membres de la Fédération des Chefs d'Alsace, ont été offerts à chaque agent. Ce geste marque aussi le soutien de la commune à une profession de restaurateur durement touchée par la situation actuelle.

- Elections départementales et régionales

M. Le Maire informe l'assemblée que les dates des dimanches 13 et 20 juin 2021 ont été proposées pour les élections départementales et régionales. Les conseillers municipaux seront bien entendu sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h35.